

TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ (MOSELLE)
Service du Droit Local - RENONCIATION A SUCCESSION -
3 Rue Haute Pierre - CS.41063 - 57036-METZ CEDEX 1
Tel: 03.87.56.75.00

RENONCIATION A SUCCESSION

Je soussigné (e)

NOM : Prénoms :

célibataire - époux (se) - veuf (ve) - divorcé (e) de (prénoms et nom) :
(barrer les mentions inutiles)

Profession :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

DECLARE RENONCER PUREMENT ET SIMPLEMENT A LA SUCCESSION DE :

ma - mon (lien de parenté) :

NOM :

Prénoms :

né (e) à : le :

domicile :

décédé (e) à : le :

Fait à : Le :

Signature, précédée de la mention
"Bon pour renonciation" :

Pièces jointes :

- Copie intégrale de l'acte de décès du (de la) défunt (e)
- Copie de ma pièce d'identité **recto verso**
- Acte de naissance du (de la) déclarant (e) de moins de trois mois
- Enveloppe avec vos coordonnées pour l'expédition du récépissé
de l'enregistrement de votre renonciation.

TOUTE REQUETE INCOMPLETE VOUS SERA RETOURNEE

Article 804 du Code Civil (Modifié par LOI n° 2009-526 du 12 mai 2009 - art.5)

La renonciation à une succession ne se présume pas.

Pour être opposable aux tiers, la renonciation opérée par l'héritier universel ou à titre universel doit être adressée ou déposée au Tribunal dans le ressort duquel la succession s'est ouverte.
